



La maison des Himalayas

Association sans but lucratif - loi 1901

Siège social (national) : Chemin de Peenacker - 59270 BERTHEN (France)

La situation des droits de l'enfant au Népal - 2003 -

Rapport national préparé par



Child Workers in Nepal Concerned Centre
(Centre pour les Enfants Travailleurs au Népal)

Tel: 4278064 / 4282255 - Fax: 4278016

Email: cwin@mos.com.np

URL: www.cwin-nepal.org

(Version française : Marie-Dominique Sergent – La Maison des Himalayas)

Sources : 5 2 journaux différents / Centres CWIN / Aide téléphonique CWIN / UNICEF / Swastya Sewa Bibhag / Commission Nationale de Planification / OIT - Programme International de Suppression du Travail des Enfants – Népal / Police Népalaise / Université de Tribhuvan - Département Central d'Etudes sur la Population / Service d'information du Ministère de l'Education du Népal/ Centre National de Prévention du SIDA et des MST / ONU – Rapport 2002 sur le Développement Humain / Fédération Nationale des Handicapés / CARE Népal

Sommaire

1 – Introduction	4
2 - Survie	
2a - Population des enfants	7
2b - Mortalité des bébés et des enfants	7
2c - Vaccination	7
2d - Santé des enfants et maladies contagieuses	7
2e - Les enfants et les catastrophes naturelles	7
2f - Les enfants et les accidents	7
2g - Nourriture insuffisante et famine	8
2h - Malnutrition	8
3 - Développement	
3a - Enregistrement des naissances	9
3b - Développement de la petite enfance	9
3c - Education des enfants	9
3d - Adoption d'enfant	10
3e - Discrimination sexiste	10
3f - Mariage des enfants	10
3g - Enfants avec un handicap physique	11
3h - Enfants mentalement handicapés	11
3i - Droits au logement	11
3j - Enfants réfugiés bhoutanais	12
3k - Scandale des abus sexuels dans les camps de réfugiés bhoutanais	12
4 - Protection	
4a - Violence envers les enfants et violence domestique	13
4b - Châtiments corporels	13
4c - Exploitation des enfants par le travail	13
4d - Enfants Kamaiya	14
4e - Enfants de la rue	14
4f - Enfants dans le conflit armé	14
4g - Impact psychosociologique du conflit armé sur les enfants	16
4h - Abus sexuels sur les enfants	16
4i - Exploitation sexuelle commerciale des enfants	16
4j - Trafic d'enfants	17
4k - Secours, rapatriement et réintégration sociale des survivants du trafic	17
4l - Enfants portés disparus	18
4m - Suicides d'enfants	18
4n - Discrimination sociale envers les enfants	19
4o - Enfants de parents en prison	19
4p - Enfants en conflit avec la loi / Maison de redressement pour enfants	19
4q - Justice juvénile	20
4r - Enfants et usage de drogues	20
4s - Enfants et VIH	21

5 - Droit des enfants à la participation	
5a - Promotion de la participation des enfants	22
5b - Forums pour les droits de l'enfant et clubs d'enfants	22
5c - Participation des enfants à l'UNGASS	22
5d - Participation des enfants au Processus de Paix	23
6 - Action de CWIN pour la promotion et la protection des droits de l'enfant	24
7 – Les enfants au Népal	26

1 - Introduction

La situation politique délicate qui entraîne le pays vers l'instabilité génère aussi des difficultés pour les droits des enfants. Le conflit en cours entre le Gouvernement de Sa Majesté du Népal et le CNP (Parti Communiste Népalais) ont encore aggravé la position économique déjà triste du pays. De nombreux objectifs des plans d'action nationaux ne sont pas atteints pour différentes raisons dont le conflit entre le gouvernement et les maoïstes. Le transfert de budget du développement vers la sécurité a touché principalement les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau potable en zone rurale, ce qui a un impact direct sur les enfants. Au Népal, il y a de très grands défis à relever pour le Gouvernement de Sa Majesté, les agences de développement, les ONG et les organisations de la société civile pour faire des droits de l'enfant une réalité. Des efforts plus soutenus et sincères sont nécessaires de la part de tous les organismes concernés pour traiter les problèmes des enfants dans cet environnement défavorable.

Le programme à délai déterminé mis en place par l'OIT au Népal a reporté de 2005 à 2007 son objectif d'élimination des formes les plus graves de travail d'enfants. Le démarrage prévu en 2000 a été décalé.

De plus, au fil des années, le Népal a aussi annoncé des programmes à délai déterminé pour la réduction de la pauvreté, l'éradication de l'illettrisme, l'élimination du travail des enfants, la diminution des taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de cinq ans et d'autres problèmes relatifs à la santé des enfants. Malgré les engagements politiques forts du gouvernement, les réalisations dans les secteurs liés aux enfants sont plutôt faibles. Seuls quelques objectifs ont été atteints au fil des ans. Le manque d'application des lois et réglementations existantes, concernant les droits de l'enfant et le travail des enfants, le développement décevant dans le domaine de la santé des enfants, y compris la mortalité infantile, le rejet de l'éducation et les abus envers les enfants sont les principaux défis du mouvement pour les droits de l'enfant au Népal.

Suite à la dissolution du parlement en mai 2002, les législations en cours sur les abus sexuels envers les enfants et l'amendement du décret sur les enfants ont été interrompus. De plus, depuis la suspension des gouvernements locaux, la confusion règne au niveau local dans la gestion des plans d'action de différents domaines de développement, dont les domaines concernant les enfants.

Le Rapport 2002 sur le Développement Humain place le Népal au 142^{ème} rang sur 173 pays. Comparés à l'année précédente, les indices du Népal se sont améliorés. Mais en 2001, le Népal arrivait au 129^{ème} rang sur 162 pays analysés au niveau mondial. L'amélioration se constate sur la valeur des indices mais pas sur le rang. Le Népal a également amélioré son Développement de l'Egalité des Sexes, se plaçant au 119^{ème} rang sur 146, à comparer à sa 120^{ème} position en 2001. Cependant, d'après le rapport, malgré l'amélioration de l'espérance de vie et du taux de mortalité infantile, l'indice de développement du Népal est encore bas, même parmi les pays en développement. Le Népal n'est qu'à une place devant le Bangladesh parmi ses sept partenaires de l'Asie du Sud ; l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, les Maldives et le Bhoutan sont devant le Népal.

Le 10^{ème} plan à cinq ans est en cours de rédaction et, pour la première fois dans l'histoire de la planification nationale au Népal, les programmes initiaux ont été rendus publics pour être commentés par les différents secteurs. Cette fois, le plan national essaie de mieux traiter les problèmes des enfants.

Malgré l'engagement du Népal dans plusieurs programmes internationaux, régionaux et nationaux de défense des droits de l'homme de protéger les droits de l'enfant, d'innombrables enfants népalais sont privés de leurs droits fondamentaux. Malgré l'approche positive du gouvernement envers l'adoption de lois et de réglementations, la portée limitée dans la formulation des lois et des

réglementations ou plutôt le manque d'action pour les transformations nécessaires menacent l'application des droits des enfants garantis par la CRC (Convention des Droits de l'Enfant). Par manque de volonté politique active, de ressources humaines de qualité et de procédures institutionnelles de construction, la plupart des engagements pris par le Gouvernement ne sont pas matérialisés dans les faits.

Le Ministère pour les Femmes, les Enfants et l'Aide Sociale a constitué un autre groupe de travail pour définir le standard minimum dans les maisons pour enfants gérées par des agences gouvernementales et non gouvernementales. Cette équipe de travail fera des visites d'étude et d'observation de différentes maisons et soumettra un rapport au ministère sur les aspects organisationnel, structurel et psychosociologique des maisons afin d'apporter une uniformité et de mettre en place les standards minima en accord avec le Décret pour les Enfants de 1992 et les Réglementations pour les Enfants de 1995 et aussi afin de proposer des approches différentes.

De même, le Ministère pour les Femmes, les Enfants et l'Aide Sociale a constitué un groupe de travail de trois personnes pour le renforcement institutionnel du Conseil de l'Aide Sociale en décembre 2002.

Suivi du Népal à la session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU (UNGASS) sur les enfants

Le Ministère pour les Femmes, les Enfants et l'Aide Sociale a constitué un groupe de travail de sept membres pour la préparation des Plans d'Action Nationaux de 10 ans conformément au "Monde Adapté aux Enfants". Le groupe de travail est mandaté pour définir les Plans d'Action Nationaux et soumettre sous deux mois un rapport au ministère sur l'engagement du Népal sur la déclaration de l'UNGASS.

Lors de la Session Spéciale sur les enfants en 2002, les états membres, dont le Népal, ont accepté les Objectifs de Développement du Millénaire pour 2015, qui comprennent l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, l'universalisation de l'enseignement primaire, la promotion de l'égalité des sexes et l'augmentation des possibilités des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration des conditions sanitaires des jeunes mères et la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies.

Depuis le rapport initial du Népal au comité du CRC en 1995, le Népal était censé soumettre son premier rapport périodique dans l'année 2000. Le rapport périodique du Népal est attendu depuis plus de 2 ans maintenant. Le gouvernement n'y a pas réussi. Cependant le processus participatif concret de la préparation du rapport national par le gouvernement est louable, processus dans lequel les ONG et les enfants ont été consultés et un comité de rédaction commune a été constitué. Mais le délai dans la finalisation et la soumission du rapport entraîne tout d'abord un rapport qui devient obsolète et ensuite des suspicions sur les raisons du retard du gouvernement à présenter le rapport, une fois celui-ci terminé. Pourtant les ONG n'ont pas décidé de produire un rapport séparé pour l'instant, les ONG étant représentées dans le comité de rédaction du rapport CRC. Mais si le gouvernement ne montre pas plus d'empressement à présenter le rapport tant qu'il a encore toute sa valeur, les ONG se sont gardé une porte ouverte pour présenter un rapport séparé au Comité du CRC.

Depuis 1996, le Centre pour les Enfants Travailleurs au Népal (CWIN) a publié un rapport périodique sur l'état des droits des enfants népalais comme un garde-fou pour la mise en oeuvre du CRC dans les faits. Ce rapport inclut les changements positifs et négatifs, sur l'année 2002, dans l'état des droits des enfants au Népal. Ce rapport vise également à présenter les réalisations et les défis du mouvement des droits de l'enfant au Népal. Les données et informations contenues dans ce rapport sont basées sur les données provenant des travaux de recherche, études et suivis menés à ce jour, des rapports de la presse, des visites sur le terrain, des missions des commissions d'enquêtes et des informations enregistrées sur l'Assistance téléphonique de CWIN.

Cette année, CWIN a enregistré un total de **4506** actes rapportés sur l'exploitation sexuelle d'enfants, le trafic d'enfants, la prostitution forcée, l'exploitation des enfants par le travail, les décès d'enfants, les disparitions d'enfants, les enfants dans les conflits armés et les enfants en conflit avec les lois. Sur l'année 2001, le nombre total de cas enregistrés était de 3609.

Nous voulons insister sur le fait que les cas enregistrés par CWIN ne sont qu'une partie de la réalité. Les cas de violence envers les enfants ou de violation des droits de l'enfant sont faiblement rapportés. Parfois les circonstances forcent les gens à taire les cas. Les raisons sont multiples. Le manque de réponse appropriée de la part des agences chargées de l'application de la loi, les délais de la justice, des menaces envers les survivants, le manque de connaissance du système de signalisation sont quelques-unes des raisons du faible taux de rapport des cas de violation des droits. Cependant il y a aussi, à côté de cela, une tendance croissante à signaler. Ce pourrait être pour cela que nous voyons une augmentation dans le nombre de cas rapportés comparativement aux années précédentes.

Le rapport est présenté conformément aux quatre éléments principaux du CRC, c'est-à-dire le droit des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

2 - Survie

2a - Population des enfants

D'après le recensement de la population de 2001, les enfants de moins de 16 ans représentent 41 pour cent de la population totale du Népal. Parmi eux il y a 50 pour cent de filles et 50 pour cent de garçons.

2b - Mortalité des bébés et des enfants

La mortalité des bébés au Népal est de 64 pour mille naissances viables et la mortalité des enfants est de 100 pour mille naissances viables. Celle-ci était de 72 pour mille naissances viables dans les années précédentes. La diarrhée, à elle seule, cause 27.000 décès d'enfants par an, et 13% des décès d'enfants sont dus à l'hépatite B. Chaque année, 40.000 enfants meurent de pneumonie tandis que 3.000 autres meurent de maladies causées par une simple déficience en vitamine A.

2c - Vaccination

La journée nationale de la vaccination était un grand événement dans le domaine des soins aux enfants, mais, malheureusement, la journée de la vaccination n'a pas été très mise en valeur ni dans les media ni dans les villages. Cette année comme les années passées, environ 90% des enfants ont été vaccinés contre la polio. Le conflit en cours a eu des effets négatifs sur les actions contre la polio. Cette année comme les années précédentes, 2,3 millions d'enfants de moins de cinq ans ont reçu des capsules de vitamine A dans 53 districts et presque 90 % des enfants ont reçu un complément en vitamines A.

2d - Santé des enfants et maladies contagieuses

La santé des enfants est un défi important pour les droits et le développement de l'enfant au Népal. Des milliers de jeunes enfants meurent de maladies curables et évitables telles que rougeole, pneumonie, diarrhée, encéphalite et Kala-azar. En fait, 82 enfants sont morts cette année de telles maladies contagieuses. Beaucoup d'autres enfants sont morts du fait du manque d'information publique et de l'inadéquation des services médicaux dans les zones rurales.

De plus, 13 enfants sont morts de mort prématurée pour cause de négligence de la part des parents, des travailleurs médicaux et des médecins. Cet hiver, des milliers d'enfants ont souffert de diarrhée froide dans différentes parties du pays, spécialement dans l'est. Le manque de services médicaux adéquats à ces endroits a fait souffrir encore plus les enfants. Au Népal, il n'y a qu'un hôpital pour enfants au niveau national.

2e - Les enfants et les catastrophes naturelles

Chaque année, des centaines d'enfants sont pris dans des catastrophes naturelles. Cette année, on a signalé 112 enfants concernés. Différentes catastrophes naturelles ont coûté la vie à 79 enfants cette année, tandis que 21 ont subi des blessures sérieuses. Sur les 112 enfants, 12 sont portés disparus. L'année précédente, le nombre d'enfants morts dans les catastrophes naturelles était de 91.

2f - Les enfants et les accidents

Chaque année, au Népal, les accidents de la route coûtent la vie à environ 500 enfants et en blessent des centaines d'autres. La conduite de chauffeurs non formés et inexpérimentés, la conduite en état d'ivresse, l'imprudence au volant, la méconnaissance

des règles de circulation, le mauvais état des routes et l'absence d'entretien correct des véhicules sont les causes les plus fréquentes des accidents de la route. Souvent, des négligences mineures et des pratiques irréfléchies dans l'éducation des enfants prennent les vies d'enfants innocents dans différentes parties du Népal.

Cette année 359 enfants ont subi des accidents divers. Parmi eux, 273 sont morts et 83 ont été sérieusement blessés. Parmi les morts, il y avait 157 garçons et 116 filles. L'année dernière, 339 avaient perdu la vie dans des accidents.

2g - Nourriture insuffisante et famine

Comme les années précédentes, des centaines de milliers de personnes des régions du grand ouest et du centre ouest ont souffert du manque de nourriture. Au moins 24 districts dans ces régions ont dû vivre sans les produits de première nécessité et dans les districts de Humla et Jumla, des produits de grande nécessité comme le sel n'étaient pas livrés.

De même que la communauté mondiale, le Népal s'est aussi engagé dans la Déclaration de Rome sur la Sécurité Alimentaire Mondiale et les Plans d'Action du Sommet Alimentaire Mondial, en 1996. D'après la déclaration, la communauté mondiale visait à diviser par deux la population de 800 millions de personnes qui ont faim.

Les districts touchés par les conflits armés rencontrent encore un autre problème de manque de produits quotidiens de première nécessité dont le sel et les provisions alimentaires.

En dehors de cela, la situation déjà fragile de la santé globale des enfants empire à cause du manque de provisions et de sécurité alimentaires dans les districts retirés, à cause également de la situation actuelle. La situation pourrait augmenter très bientôt le taux d'enfants souffrant de malnutrition dans les années à venir, dans les zones retirées gravement touchées par la pauvreté.

D'après le rapport 1997 de CARE Népal, sur 75 districts au Népal, 57 sont en déficit alimentaire et dépendent des importations de produits alimentaires de base. Des estimations dans les districts de montagne du Népal montrent qu'environ 68% des ménages souffrent d'un manque de nourriture dû à la production insuffisante des terres disponibles et que 54% des ménages ont de la nourriture pour moins de six mois par an.

2h - Malnutrition

Bien que les réalisations du Népal dans la baisse du taux de mortalité infantile aient été appréciées, le Népal reste l'un des pays qui ont le taux le plus élevé de malnutrition. Le pourcentage de la population des enfants souffrant de malnutrition est de 47 pour cent. Les années précédentes, ce taux était de 56,6.

*** * ***

3 - Développement

3a - Enregistrement des naissances

Tout enfant doit être enregistré d'après le CRC et la Loi pour les Enfants de 1992. L'enregistrement des naissances est l'un des droits importants des enfants. Cependant le BCHIMES-2002 (NDLT : *Système d'Information, de Suivi et d'Evaluation sur les Ménages Entre les Recensements*) a montré que seulement 34% des enfants (34,6% des garçons et 33,3% des filles) avaient été enregistrés. Quelques-unes des raisons du faible taux d'enregistrement sont le manque de prise de conscience par l'ensemble de la population, l'ignorance du système d'enregistrement et l'absence de mécanismes corrects d'enregistrement des naissances dans les zones rurales.

Le défaut d'enregistrement des naissances a aussi créé des problèmes dans l'admission à l'école de nombreux enfants dans les zones rurales. Il y a un besoin urgent d'un mécanisme correct et accessible pour assurer l'enregistrement des naissances de telle sorte que les autres droits des enfants au développement ne soient pas limités. De nombreux jeunes gens sont empêchés d'accéder à la citoyenneté. Ce problème est plus important pour les enfants qui vivent et travaillent dans des circonstances difficiles qui les écartent d'une vie correcte.

Des campagnes conjointes de PLAN Népal, Save the Children et l'UNICEF qui devaient assurer l'enregistrement des naissances des enfants ont abouti à l'enregistrement à cent pour cent dans quelques Comités de Développement Rural.

D'après le rapport de l'UNICEF, au moins 41% des enfants du monde ne sont pas enregistrés et l'Asie du Sud est la région qui a le plus haut pourcentage de naissances non enregistrées au monde avec 40% des naissances mondiales non enregistrées.

3b - Développement de la petite enfance

Les soins à la petite enfance deviennent progressivement plus importants dans la société népalaise. Il y a quelques jardins d'enfants dans les zones urbaines, auxquels la majorité de la population ne peut pas accéder. Il y a eu des efforts d'ONG et de groupes oeuvrant pour les femmes pour mettre en place des centres de soins à l'enfance dans différentes parties du pays. Il est grandement nécessaire d'augmenter la prise de conscience dans le public en ce qui concerne le développement de la petite enfance dans le développement de l'enfant. Cette année, le Ministère de l'Education et des Sports a décidé de créer des Centres de Développement de la Petite Enfance (ECDC) dans chaque Comité de Développement Rural. Le Gouvernement du Népal a mis en place environ 55 ECDC dans différentes parties du pays. Cependant, le gouvernement a pour but de créer 1.000 de ces centres dans tout le pays.

3c - Education des enfants

Le Népal a pour but de réaliser l'Education Pour Tous en 2015 et la parité des sexes dans l'éducation en 2005. Cependant, le Népal n'est pas susceptible d'atteindre ce but.

Bien que le nombre d'inscriptions à l'école primaire ait augmenté de façon significative, le taux d'abandons est resté presque constant. Le gouvernement a donné pour instructions de ne pas facturer de frais d'admission dans les écoles primaires, mais les écoles facturent des frais d'une façon ou d'une autre. Ceci empêche les enfants des zones rurales de s'inscrire dans les écoles

L'éducation des enfants est sévèrement touchée dans tout le pays. Des grèves très fréquentes organisées par la branche estudiantine du CPN (maoïstes), l'ANNFSU (révolutionnaire), entravent le cours des études de milliers d'enfants dans le pays. Dans ce contexte, l'ANNFSU a appelé à la fermeture de toutes les écoles à partir du 9 décembre 2002 jusqu'à ce que leurs revendications en 15 points aient obtenu une réponse. La société civile est intervenue en amenant les étudiants et le Ministère de l'Éducation à la table de négociation. Pendant les grèves, le Ministère de l'Éducation est arrivé avec des plans de réformes de l'éducation en 29 points, plans qui n'ont pas été pris au sérieux par le groupe étudiant. Finalement, l'union estudiantine a temporairement mis fin à la grève après que la PABSON (*NDLT : Organisation des Ecoles Privées et Internats du Népal*) ait présenté un code de conduite en 12 points pour toutes les écoles privées et les internats. Le code de conduite inclut la baisse de 25 pour cent des frais d'admission.

Au bout de deux semaines, la grève a été reportée jusqu'en février 2003, après que la communauté de défense des droits de l'homme ait amené le gouvernement et les étudiants rebelles à la table de négociation. Le groupe étudiant a menacé de relancer une grève illimitée si leurs demandes n'obtenaient pas de réponse.

Dans les villages, soit les écoles ne sont pas ouvertes, soit, si elles fonctionnent, les enfants terrifiés n'y vont pas. Le fait que des écoliers soient kidnappés par les rebelles ou la rumeur selon laquelle les rebelles emmèneraient des jeunes gens dans leurs camps ont pour résultat que les enfants restent oisifs plutôt que d'aller à l'école.

3d - Adoption d'enfant

Différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales ont rendu publics les cas de 175 enfants adoptables, cette année. Le nombre de cas de cette nature rendus publics augmente depuis que de plus en plus d'ONG ont commencé à travailler sur l'adoption d'enfants. Le nombre de cas publiés l'année dernière était de 147.

L'Organisation des Enfants du Népal, Asahaye Balbalika Sanrakshan Griha, Bal Griha, Ocid Népal, Anath Balbatika Sangh, la Communauté Environnement et Développement des Enfants, le Centre Swastic pour la Protection des Femmes et des Enfants et Maiti Népal ont publié des cas d'enfants adoptables.

L'intérêt des enfants népalais dans l'adoption internationale et l'inefficacité du processus gouvernemental de suivi soulèvent beaucoup de questions.

3e - Discrimination sexuelle

Dans l'ensemble, la société népalaise est discriminatoire envers les femmes et les filles. Elles ont un moindre accès aux droits fondamentaux de la santé, de l'éducation et du développement économique. Seulement 74 filles pour 86 garçons sont inscrites à l'école primaire et le taux d'abandon est le double de celui des garçons. Dans le domaine du travail, ce taux est inverse. Les filles travaillent deux fois plus que les garçons dans la même classe d'âge de 11 à 14 ans. Si le problème de parité des sexes n'est pas correctement intégré et internalisé dans tous les programmes et directives nationaux, et si la société n'évolue pas vers l'égalité des sexes, cela retardera dans le futur l'ensemble du mouvement national de développement.

Le Népal est l'un des quelques pays au monde où l'espérance de vie des femmes est inférieure à celle des hommes.

3f - Mariage des enfants

D'après l'UNICEF, 34 pour cent des mariages au Népal concernent des enfants de moins de 15 ans. Du fait du manque de sensibilisation, les mariages d'enfants se pratiquent

encore dans de nombreux districts et communautés. Les mariages jeunes se pratiquent encore largement dans des endroits situés à une quinzaine de kilomètres de Katmandou, la capitale du pays. Seuls 15 cas de mariages d'enfants ont été signalés cette année, bien que cette pratique soit très répandue. De même, la pratique des mariages désassortis et des mariages forcés de filles jeunes est également un sérieux problème.

3g - Enfants avec un handicap physique

D'après la dernière étude "Analyse de la Situation du Handicap au Népal" menée par la Commission Nationale de Planification en collaboration avec l'UNICEF et New Era, on estime à 371.442 le nombre de personnes handicapées vivant au Népal, soit 1,63 pour cent de la population totale du Népal. Le rapport précise que plus de la moitié des handicaps apparaissent avant l'âge de cinq ans à cause de maladies diverses ou d'accidents. Parmi les personnes handicapées, 68,2 pour cent n'ont pas accès à l'éducation.

L'étude menée en 1999/2002 dans 30 districts sur un échantillon de 13.005 ménages, en zones rurale et urbaine, couvrant 75.945 personnes, indique que les handicaps sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes et sont liés à la mortalité. Cette étude indique plus loin que les handicaps sont également liés aux conditions économiques des personnes et sont plus fréquents dans la région en développement de l'ouest et dans les régions de montagne, qui souffrent d'une discrimination géographique dans le développement global.

D'après cette étude, un tiers des personnes handicapées ont plusieurs handicaps. 82% des personnes handicapées sont informées de leurs droits mais n'ont pas accès à leurs droits fondamentaux et la moitié d'entre elles s'occupent seules d'elles-mêmes.

Mais d'après la Fédération Nationale pour les Handicapés, presque 10 pour cent de la population totale ont un handicap ou un autre et la réponse de l'état est inadaptée au soutien et au développement de la population handicapée. La fédération estime qu'il y a environ 250.000 enfants handicapés de moins de 18 ans.

3h - Enfants mentalement handicapés

La situation des enfants mentalement handicapés est pire. Les équipements pour les enfants handicapés, mentalement en difficulté et nécessitant des soins spéciaux sont très limités. En dehors de l'inefficacité du gouvernement à traiter les besoins de ces enfants, les initiatives des ONG sont également très faibles. Du fait de cette situation, de nombreux enfants ayant besoin de soins spéciaux et enfants handicapés finissent dans la rue, livrés à eux-mêmes.

Cette année, CWIN a travaillé avec 12 enfants ayant besoin de soins spéciaux, qui étaient négligés et abandonnés. En ce qui concerne les enfants handicapés mentaux, il y a seulement quelques institutions qui gèrent des écoles et des centres de soins de jour mais il n'y a pas de prise en charge en établissement pour les enfants abandonnés. La question de la réinsertion sociale de ces enfants est un grand défi puisqu'il n'existe aucun système de soutien. Un effort conjoint est nécessaire de la part de tous ceux qui sont concernés par ce sujet.

3i - Droits au Logement

Les droits au logement des enfants sont souvent négligés au Népal. Il y a un grand défi pour assurer les droits au logement d'enfants de différentes communautés marginalisées, des bidonvilles, de la rue et des familles déplacées. Les migrations fréquentes et le déplacement de milliers d'enfants du fait de la situation de conflit, l'urbanisation sauvage, les évacuations dues aux projets de développement ont créé de nouveaux défis dans les

droits au logement des enfants. En 2002, CWIN, AHURA Bhoutan (*NDLT : association de défense des droits de l'homme*), HIC (Coalition Internationale pour l'Habitat) et Lumanti (*NDLT : association d'aide à l'hébergement*) ont organisé ensemble une réunion d'enfants regroupant des enfants de la rue, des enfants réfugiés bhoutanais et des enfants de bidonvilles. Les enfants ont produit une déclaration sur les droits des enfants au logement, qui a été présentée au Ministre pour les Femmes, les Enfants et l'Aide Sociale lors d'un programme organisé par Lumanti à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Le mémorandum demande des équipements de logement adéquats dans un environnement libre de toute perversion sociale, pour le développement global des enfants vivant dans la rue et dans des bidonvilles et des enfants réfugiés. Le mémorandum réclame de plus qu'il n'y ait pas d'évacuations sans relogement, que le droit des enfants réfugiés au rapatriement soit respecté et que la paix soit rétablie pour protéger les enfants de la violence.

3j - Enfants réfugiés bhoutanais

Environ 100.000 réfugiés bhoutanais vivent dans six camps de réfugiés dans les districts de Jhapa et Morang dans l'est du Népal depuis plus de dix ans. Parmi eux, il y a 43.000 enfants. Il y a eu des séries de pourparlers bilatéraux entre les gouvernements du Népal et du Bhoutan, mais la question du rapatriement reste un rêve lointain pour des milliers d'enfants réfugiés bhoutanais. Bien que le processus de vérification ait commencé depuis longtemps, on ne voit aucune évolution vers le rapatriement, même pour ceux qui ont été vérifiés. Lors de la Journée Internationale pour les Droits de l'Enfant, les enfants réfugiés bhoutanais ont soumis un mémorandum pour faire appel à l'ONU pour la protection des droits des enfants réfugiés et une solution durable au problème des réfugiés bhoutanais. Le représentant des enfants bhoutanais réfugiés a participé à l'UNGASS et a soulevé le problème des enfants réfugiés.

3k - Scandale des abus sexuels dans les camps de réfugiés bhoutanais

Cette année, 18 cas d'abus sexuels dans les Camps de Réfugiés Bhoutanais de la partie est du Népal ont été rapportés. Les professeurs, la police et les superviseurs affiliés à l'UNHCR (*NDLT : Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies*) auraient été impliqués dans des abus sexuels sur de jeunes filles à l'intérieur des camps. L'enquête de l'UNHCR menée par des officiels de haut niveau a prouvé les cas d'abus sexuels. Et les officiels impliqués ont été démis de leurs fonctions.

4 - Protection

4a - Violence envers les enfants et violence domestique

Cette année, CWIN a enregistré 54 cas de violence domestique et d'abandon d'enfants. 471 cas de violence domestique envers des femmes ont aussi été signalés cette année. Les cas de violence domestique envers des femmes étaient au nombre de 371 l'année dernière. La violence domestique envers les femmes a un impact direct sur les enfants. De nombreux enfants finissent dans la rue après avoir expérimenté la violence domestique ou en avoir été témoins.

L'étendue de la violence envers les enfants se voit dans les cas déchirants qui ont été relatés dans les media et dans les cas rapportés à la police. Cette année, CWIN a enregistré 79 actes de violence perpétrés contre des enfants, dont 11 enfants tués dans des querelles de famille. Le nombre de meurtres d'enfants a diminué par rapport aux 38 de l'année dernière. Cette année, 30 meurtres de bébés ont été rapportés, ce qui est la moyenne des nombres de cas rapportés depuis quelques années.

4b - Châtiments corporels

Cette année, on a rapporté 66 cas de châtiments corporels sur des enfants, soit un doublement des 32 cas de l'année dernière. Des traitements dégradants et inhumains ont été infligés à des écoliers qui ont manqué aux règles scolaires ou n'ont pas réalisé leurs devoirs à la maison. Pire, on a découvert que 34 enfants vivant dans des centres appelés centres de soins aux enfants avaient été abusés et maltraités, et ont été ensuite pris en charge dans d'autres organisations pour les enfants.

4c - Exploitation des enfants par le travail

D'après le Bureau Central de la Statistique, le Département Central des Etudes sur la Population et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le nombre total d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent est de 2,6 millions (2.596.000), dont 1,7 million d'enfants (1.660.000) économiquement actifs. Parmi eux, 127.000 enfants travaillent dans les pires formes de travail d'enfants définies par l'OIT.

Le travail des enfants est un problème politique autant que social. Il est lié aux réalités socio-économiques, politiques et culturelles du pays. La seule adoption de nouvelles lois et politiques ne peut pas empêcher le problème du travail des enfants à moins que la société dans son ensemble ne se mobilise dans ce sens. En conséquence, la mobilisation sociale est un élément important dans la sensibilisation et l'apport de changements positifs. Les enfants travailleurs, les parents, les étudiants, les professeurs, les syndicalistes, les employeurs, les travailleurs sociaux et les gens de tous les horizons devraient se motiver et se mobiliser pour la prévention et la protection des enfants qui travaillent.

CWIN a enregistré 85 cas d'exploitation d'enfants par le travail, ce qui est élevé par rapport aux 62 cas de l'année dernière. Parmi les 85 cas, 28 enfants étaient des travailleurs domestiques, 17 travaillaient dans des restaurants, 5 travaillaient dans d'autres secteurs.

En dehors de ceci, les déplacements causés par le conflit armé ont entraîné une hausse du nombre d'enfants travaillant dans des situations dangereuses dans différents secteurs tels que les carrières de pierres, le portage de bagages, les services à domicile, les briqueteries, etc.

Il y a une sensibilisation croissante dans la société à propos de l'exploitation des enfants au travail, et des cas d'exploitation ont été mis en évidence. Cependant, le mécanisme gouvernemental pour la prévention de l'exploitation des enfants par le travail n'est pas efficace. La Loi (de Prohibition et de Régulation) sur le Travail des Enfants de 2001 n'est pas encore mise en application.

4d - Enfants Kamaiya

Même après plus d'un an de liberté après la décision clé par le gouvernement de mettre fin au Système Kamaiya (un système de travail agricole servile pratiqué dans l'ouest et le grand-ouest du pays) au Népal, le gouvernement n'a pas pu traiter convenablement la question de la relocalisation des Kamaiyas. Des milliers d'anciens Kamaiyas se retrouvent sans travail, affamés et désespérés. Les droits à un logement correct des enfants ex-Kamaiya ne sont pas respectés et ils sont plus vulnérables aux maladies contagieuses et à la malnutrition. On rapporte les cas de personnes âgées et d'enfants morts de froid en hiver dans des abris mal construits.

Dans ce contexte les ex-Kamaiyas ont entamé un nouveau mouvement pour une vie correcte.

Le travail servile des enfants est l'une des pires formes de travail des enfants définies par l'OIT. L'IPEC (Programme International de Suppression du Travail des Enfants de l'OIT) vise, par son programme à délai déterminé, à traiter la question du Kamaiya.

4e - Enfants de la rue

Le nombre estimé d'enfants vivant dans les rues du Népal est de 5.000. Bien que le nombre d'enfants vivant dans les rues ne soit pas très élevé, la tendance à la migration vers les centres des villes augmente et la situation de conflit entraîne plus de risques pour les enfants de se retrouver dans les rues des centres urbains. Les enfants de la rue sont exposés au crime, à l'utilisation de drogues et aux relations sexuelles non protégées. Ils sont aussi vulnérables à l'infection par le VIH. Pour traiter ces problèmes des enfants de la rue de façon concertée, un réseau nommé "Réseau de la Rue" a été constitué par les ONG qui travaillent avec les enfants de la rue.

4f - Enfants dans le conflit armé

Le conflit armé intensifié au Népal a déjà coûté la vie à environ 7.000 personnes. Les graves violations des droits humains concernent tout le monde. Amnesty International a publié un communiqué de presse dénonçant les atrocités à la fois du gouvernement et des maoïstes et a appelé à une action immédiate. Le communiqué de presse d'Amnesty dit que "les abus envers les droits humains ont atteint un niveau sans précédent" au Népal.

D'après un nouveau rapport publié par Amnesty International le 19 décembre 2002, "Népal, la crise des droits humains s'aggrave " près de la moitié des victimes de la 'guerre du peuple' étaient des civils.

Comme dans d'autres pays, les enfants sont vraiment les plus touchés par cette situation. Les déplacements d'enfants prennent de l'ampleur. Le nombre d'enfants déplacés pourrait s'élever à plus de 4.000. En plus de cela, on estime que plus de 2.000 seraient devenus orphelins. Ces enfants se retrouvent dans les zones urbaines où ils ont des membres de leur famille ou dans des emplois où ils sont dans des situations très vulnérables. De plus, environ 422 enfants ont été directement touchés par la situation conflictuelle. Au moins 146 enfants (40 filles et 106 garçons) ont perdu la vie depuis que le soulèvement a commencé en février 1996 et jusqu'en décembre 2002. A ce jour, plus de 95 enfants ont été gravement blessés suite au feu croisé des forces de sécurité et des maoïstes et à cause

des explosions provoquées par les maoïstes. Ceci entraîne l'augmentation du nombre de personnes handicapées dans ce pays.

Cette année, au moins 146 enfants ont été directement touchés par le conflit armé en cours, dont 64 tués, 49 gravement blessés, 15 enlevés et un sexuellement abusé. Le nombre d'enfants victimes augmente d'année en année.

De nombreuses organisations humanitaires et sociales ont des difficultés à opérer dans les zones rurales à cause de la situation de conflit, ce qui a aussi un impact direct sur le développement global des enfants.

Actuellement, des centaines d'enfants de moins de 18 ans sont supposés enlevés par les rebelles pour être affectés à différentes activités, tandis que plus de 100 ont été arrêtés et gardés en détention par la police pour leur soutien et leur implication dans le soulèvement. On rapporte que des mineurs sont utilisés par les maoïstes comme combattants, ce que les maoïstes nient. De même, CWIN a enregistré cinq cas d'abus sexuels sur des jeunes filles impliquées dans le mouvement.

De graves violations des droits des enfants ont également eu lieu cette année. Dans l'un des incidents violents, on croit que les maoïstes ont tranché la gorge d'un garçon de 14 ans, Raju Tharu, un écolier du secteur de Bhimapur, pour avoir été un informateur. Les rebelles avaient enlevé le garçon quelques jours auparavant. Cet incident a été condamné par toutes les organisations oeuvrant pour les droits humains et les droits de l'enfant. Dans un autre incident dans le secteur de Kahule, dans le district de Nuwakot, 5 jeunes garçons innocents, Pariman Tamang, 17 ans, Chokta Tamang, 15 ans, Jeet Bahadur Tamang, 18 ans, Chandra Man Tamang, 15 ans et Kanchha Man Tamang, 14 ans, ont été fusillés sans discrimination par les forces de sécurité qui les suspectaient d'association avec les maoïstes. Suite aux fortes récriminations contre les tueries, les forces de sécurité ont ouvert une enquête sur ce cas et finalement admis que le meurtre était une 'erreur'. Les garçons revenaient des funérailles d'un parent dans le village, il faisait noir et ils ont allumé des torches pour rentrer chez eux. Trois des garçons étaient en uniforme d'écolier quand ils ont été fusillés. Suite à la forte pression de la communauté de défense des droits de l'homme, l'Armée Royale Népalaise (RNA) a ouvert une enquête sur l'incident et reconnu l'erreur des officiels que la RNA va faire passer en court martiale. De même, les maoïstes se sont aussi excusés pour avoir blessé plus de 6 écoliers dans une explosion qu'ils avaient provoquée dans un foyer d'écoliers de Katmandou, reconnaissant l'incident comme une 'erreur technique'.

Le rapport du Secrétaire Général de l'ONU auprès du Conseil de Sécurité accuse les maoïstes d'utiliser des enfants-soldats. Le rapport du Secrétaire Général sur les enfants et le conflit armé publié en novembre 2002 sous le titre *Situations de conflit non inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité* dit "Au Népal, l'équipe locale des Nations Unies et les organisations non gouvernementales signalent le recrutement involontaire par la force par le Parti Communiste du Népal (maoïstes), bien que l'accès aux zones concernées du pays soit limité."

Des centaines de jeunes gens, spécialement des enfants des écoles supérieures, sont visés à la fois par les maoïstes et par les forces de sécurité. Des centaines d'écoliers sont arrêtés pour collusion avec les maoïstes. Des enfants sont détenus illégalement. Cette année, un garçon de 14 ans, Damodar Adhikary de Sangla, Comité de Développement Rural de Katmandou, a été arrêté pour soutien aux maoïstes et gardé en détention pendant plus d'un an sans procès. Pire, après le jugement, la police ne l'a pas relâché. Ce n'est que suite à une forte pression et un jugement de la Cour Suprême que le garçon a été libéré. D'après les témoignages, le garçon était gardé en isolement, les yeux bandés, et il a aussi

été torturé pendant sa détention. Après sa libération, il a été remis à ses parents et a passé quelques jours dans le Centre de Transit de CWIN pour assistance psychologique.

De quelque côté qu'elle vienne, aucune violence envers les enfants ne se justifie. Il devrait y avoir un effort concerté de la part de l'état, des maoïstes et de la société civile pour réduire et empêcher toute forme d'impact négatif du conflit armé sur les enfants. Il est grand temps que les parties en conflit respectent les "Enfants comme Zones de Paix" et arrêtent toute forme d'atrocité envers des enfants innocents. Les ONG ont entamé une campagne nationale sur les enfants comme zones de paix pour protéger les enfants des effets du conflit armé.

4g - Impact psychosociologique du conflit armé sur les enfants

A côté de l'effet dévastateur direct de la guerre sur les enfants, des milliers d'enfants se retrouvent touchés psychologiquement. Des enfants qui sont directement affectés ou qui ont été témoins d'atrocités des deux côtés sont profondément traumatisés ou ont développé un besoin de vengeance. D'autres qui vivent dans un environnement de terreur ou entendent et voient des événements violents se retrouvent également psychologiquement perturbés. Les jeux auxquels jouent les enfants et leur comportement reflètent la culture de violence qui se développe dans la nouvelle génération d'enfants innocents.

4h - Abus sexuels sur les enfants

Cette année, CWIN a enregistré un total de 159 cas de viols de femmes et d'enfants. Parmi ces cas, 91, soit 57,2% étaient des enfants de moins de 16 ans. Le nombre de cas de viols a augmenté par rapport à l'année dernière, mais le pourcentage de viols d'enfants a diminué cette année. L'année dernière, 78% des cas étaient des viols d'enfants. Trente-trois, soit 20,7% étaient des viols brutaux d'enfants de moins de 10 ans et cinq des victimes étaient des garçons. Sept pour cent des incidents étaient des incestes, qui représentaient 12 pour cent l'année dernière. D'après les enregistrements de CWIN des 10 dernières années, en moyenne, 55 pour cent des cas de viols concernent des enfants.

Bien que les cas d'abus soit souvent rapportés (spécialement les cas de viol), la majorité des cas d'abus sexuels sur enfants ne sont pas signalés à cause de la stigmatisation sociale et de l'inaction des instances chargées de l'application de la loi. De même, l'abus sexuel de garçons est totalement ignoré et notre société n'a pas réalisé l'ampleur de l'abus sexuel et son effet sur les garçons.

Il y a une faible prise de conscience et une faible reconnaissance des différentes formes d'abus sexuel sur les enfants telles que les attouchements, les baisers, les caresses qui mettent les enfants mal à l'aise, le voyeurisme, l'exposition des enfants à la pornographie, l'utilisation des enfants dans la pornographie et la prostitution, le sexe oral, la sodomie, l'abus sexuel verbal, l'inceste, etc. en dehors du viol. Les premiers résultats de l'enquête sur l'Abus Sexuel des Enfants menée dans la Vallée de Katmandou par CWIN et Save the Children Norvège ont montré quelques faits importants. Presque 20% des enfants, aussi bien ceux des écoles que ceux qui vivent dans des conditions risquées, sont soumis à l'abus sous l'une ou l'autre de ces formes.

4i - Exploitation sexuelle commerciale des enfants

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est devenue une question critique dans la société népalaise. Cette année, quelques cas graves ont été signalés, de jeunes filles contraintes au travail sexuel commercial, sous couvert d'un emploi comme enfant travailleur domestique. En mai 2002, CWIN, LACC (*NDLT : Centre Légal d'Aide et de Soutien Psychologique*) et la Cellule pour les Femmes de Lalitpur (*NDLT : Lalitpur est le nom moderne de Patan*) ont conjointement sauvé du circuit de la prostitution 3 filles

mineures. Grâce à l'aide de ces filles secourues, la police a pu arrêter 12 trafiquants. Une instruction a été ouverte et les auteurs attendent leur procès.

Les garçons, particulièrement ceux qui vivent dans la rue, sont autant vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale. Au moins 5 pour cent des garçons de la rue sont la cible des pédophiles népalais et étrangers qui opèrent à Katmandou.

En dehors de ceci, on constate que les restaurants dansants et cabin restaurants (*NDLT : restaurants avec box privés*), qui sont en nombre croissant et qui emploient des filles mineures, exploitent ces filles. Lors des descentes de police de routine dans ces endroits, ces jeunes filles subissent également le harcèlement de la police. Des dommages supplémentaires leur sont causés par les media qui publient les photos de ces jeunes filles arrêtées par la police, en les décrivant comme des prostituées.

D'après le rapport d'une enquête de l'OIT menée auprès de 440 travailleurs du commerce du sexe, 30 pour cent sont des enfants. La plupart d'entre eux travaillent dans des restaurants.

4j - Trafic d'enfants

Le trafic d'enfants est une question importante dans la société népalaise. Il s'agit d'un trafic à la fois à l'intérieur du pays et au-delà des frontières qui concerne les deux sexes. L'écart croissant entre les modes de vie rural et urbain, le manque d'éducation et d'opportunités dans la communauté défavorisée, l'attrait de la vie en ville, la pauvreté, le sous-emploi, les discriminations de sexe et de caste, la violence domestique et le manque de sensibilisation sociale sur les droits de l'enfant sont les causes les plus fréquentes de ce problème. Le trafic d'enfants concerne principalement l'exploitation sexuelle commerciale, mais également le trafic pour d'autres exploitations comme le travail servile, le service domestique, le travail dans les cirques, dans les fermes, la mendicité forcée et le mariage forcé.

Cette année, CWIN a enregistré 137 cas de trafic parmi lesquels 49 enfants (35.7%) de moins de 16 ans. Cette année, les cas de trafic d'enfants signalés ont baissé par rapport aux 90 et 73 cas, respectivement, des années précédentes. Cependant, la tendance au trafic des garçons est en croissance. Cette année, on a arrêté dans le district de Mahottari une bande qui avait emmené de force 7 garçons jusqu'à Mumbai, en Inde. Une plainte judiciaire a été déposée conjointement par CWIN, CVICT et Samaj Utthan Kendra contre les trafiquants.

4k - Secours, rapatriement et réintégration sociale des survivants du trafic

En tant que membres de plusieurs organes internationaux de défense des droits de l'homme, le Népal et l'Inde ont tous les deux l'obligation de protéger les droits des femmes et des enfants victimes du trafic. Les deux pays ont exprimé leur engagement formel à mettre fin à ce crime ; cependant, il y a un manque de coordination des efforts pour l'aide à la protection des survivants du trafic. Malgré l'adoption de la Convention contre le Trafic des Femmes et des Enfants de la SAARC (*NDLT : Association de Coopération Régionale de l'Asie du Sud*), il y a un manque d'efforts conjoints au niveau des états. En dehors de cela, la Convention de la SAARC elle-même ne traite pas des questions de rapatriement et de réintégration dans une approche basée sur les droits.

Au fil des ans, un certain nombre d'opérations de secours ont eu lieu en Inde et au Népal. Mais il n'y avait pas de programme planifié pour le rapatriement systématique des survivants. La plupart des opérations de secours ont été faites sans méthode, avec un manque de préparation et de suivi pour fournir un soutien aux femmes et aux enfants

secourus. Le principe général est que chaque personne secourue devrait bénéficier de ses droits fondamentaux, du droit à l'intimité, au rapatriement et devrait ensuite avoir droit à des soins médicaux corrects, des services psychologiques et un soutien d'urgence en fonction de ses besoins. De même, le système d'exécution de la loi par les instances d'application des lois n'est pas très favorable aux enfants et n'est pas dédié à la sauvegarde des intérêts des enfants.

D'après une étude de cas dans *Analyse de la Situation, Secours, Réhabilitation et Réintégration des Femmes et des Enfants Survivants de l'Exploitation Sexuelle Commerciale, en 2003 à Delhi, Mumbai et Calcutta* (Initiative pour le Changement Social et l'Action par Mondira Dutta et Bupinder Zutshi), sur 2219 femmes et enfants secourus, 677 étaient népalais. Cela représente près de 31% de l'ensemble des cas de secours apportés entre 1999 et 2002. Comme le montre l'étude, le nombre de cas secourus était respectivement de 39 (14%) à Delhi, 633 (34%) à Mumbai et 5 (7%) à Calcutta. La répartition par âge des filles survivantes sélectionnées dans l'analyse détaillée indique que 48% avaient de 13 à 16 ans alors que les 52% restantes avaient de 16 à 17 ans au moment où elles avaient été victimes du trafic. Presque 88% de ces filles étaient analphabètes.

4l - Enfants portés disparus

Chaque année, des milliers de cas d'enfants disparus sont rapportés. Souvent, à cause du manque de suivi, leurs familles ne retrouvent jamais les enfants disparus. L'assistance téléphonique de CWIN a enregistré cette année un total de 1089 cas d'enfants disparus dans différentes parties du pays, dont 642 garçons et 447 filles. Le nombre d'enfants disparus cette année a baissé par rapport aux 1337 cas de l'année dernière. Parmi les disparitions, 4 enfants avaient été enlevés contre rançon. L'assistance téléphonique de CWIN a également reçu 98 cas d'enfants abandonnés ou négligés.

Il y a eu une réponse positive de la part du public quant au signalement des disparitions d'enfants. Les gens ont commencé à signaler les cas d'enfants sans surveillance ou perdus. Grâce à ces rapports, l'assistance téléphonique de CWIN a enregistré 463 cas d'enfants trouvés ou retrouvés, parmi lesquels 268 garçons et 144 filles. Le nombre d'enfants trouvés a augmenté par rapport aux 326 de l'année dernière.

4m - Suicides d'enfants

L'enfance est en fait considérée comme l'étape la plus insouciant et la plus heureuse de la vie humaine. Mais la pauvreté croissante, la vie marginale, le stress et les problèmes psychosociologiques amènent des enfants innocents au suicide. Cette année, 46 cas de suicides d'enfants ont été rapportés. Parmi ces cas, 41 sont morts et 5 ont survécu. Trente-et-un des enfants qui se sont tués étaient des filles et 15 des garçons. Le nombre de cas rapportés a augmenté cette année. L'année dernière, le nombre d'enfants suicidés était de 38. Dans les cas rapportés, les enfants se sont suicidés suite à la rupture d'une relation amoureuse, à l'humiliation et l'abus par des adultes, à l'échec à un examen, etc. Les cas de suicides et leur tendance croissante montrent l'impact de la pression sociale, et l'étendue des abus d'enfants et de jeunes personnes dans la société. La question des adolescents, en particulier, nécessite d'être signalée à ce propos. Le manque de démarches et de programmes concernant les besoins et les problèmes des adolescents les mène souvent à prendre des extrémités telles que des comportements délinquants et le suicide. D'ailleurs, le nombre de filles qui se suicident est toujours plus élevé que celui des garçons. Ceci démontre le statut défavorisé et les plus grandes pressions sociales que rencontrent les filles dans la société népalaise.

4n - Discrimination sociale envers les enfants

Raju Pariyar, un jeune du Comité de Développement Rural du District de Rautahat dans la région ouest, s'est vu refuser la citoyenneté par les autorités locales à cause de sa "basse" caste. Les officiels du Bureau d'Administration du District ont rejeté la demande de Raju pendant plus d'un an, disant qu'il n'obtiendrait la citoyenneté qu'après que la Chambre des Députés aurait entériné la loi sur les Dalits (*NDLT : Dalit est le nom, choisi par ses propres membres, de la caste appelée par ailleurs intouchables ou Harijan*) au parlement, bien qu'il ait rempli toutes les conditions pour la citoyenneté, y compris l'âge. Raju travaille dans un hôtel local et avait besoin d'acquérir la citoyenneté pour essayer de trouver un meilleur emploi.

Malgré une sensibilisation sociale croissante, la discrimination envers les personnes de la communauté (opprimée) Dalit existe encore dans la société népalaise sous le nom d'"intouchabilité". Chaque jour, des enfants de la communauté Dalit rencontrent l'humiliation sous différentes formes. Des enfants se voient refuser l'entrée dans les classes d'école, les temples ou des maisons et ne sont pas autorisés à utiliser les fontaines publiques dans quelques villages. Il y a des cas où des enfants sont battus de façon inhumaine pour avoir utilisé une source publique ou être entré dans un temple. De nombreux enfants de la rue et enfants travailleurs doivent mentir sur leur caste pour se protéger d'une telle discrimination sociale. Cette année, 4 cas de torture d'enfants de la communauté Dalit ont été rapportés.

4o - Enfants de parents en prison

Jusqu'à l'année dernière, le nombre d'enfants dépendant de parents en prison était aux environs de 100. Depuis le mois de novembre 2002, le gouvernement a adopté la politique de sortir de la prison les enfants de parents emprisonnés et de les transférer dans un centre de protection des enfants géré par l'Organisation Népalaise pour les Enfants. Depuis lors, environ 60 enfants ont été placés dans ce centre. Cependant, il n'est pas certain que cette règle soit appliquée dans tous les districts.

4p - Enfants en conflit avec la loi / Maison de redressement pour enfants

Bien qu'il y ait des centaines de cas d'enfants impliqués dans des comportements délinquants, environ 36 cas ont été rapportés. L'année dernière, ce nombre était de 75. Les enfants étaient détenus pour différents délits, tels que cambriolage, vente de drogue, implication dans des bagarres, des vols et des vols à la tire. Entre-temps, une Maison de Redressement pour Enfants a été créée conjointement par HMG (*NDLT : le Gouvernement de Sa Majesté*) et l'UCEP (*Programme d'Education pour les Enfants Défavorisés*). Vingt-quatre enfants sont dans cette maison en vue de socialisation et de retour à une vie plus disciplinée. Bien que la maison soit destinée aux enfants en conflit avec la loi, seuls sept d'entre eux sont dans ce cas, les autres étant des enfants qui étaient dépendants de parents en prison.

D'après la Recherche sur la Délinquance Juvénile menée par CWIN en 2002, les types les plus communs de comportement délinquant parmi les enfants de la rue sont le fait de fumer, de voler de l'argent et de voler à la tire. La majorité (80%) des enfants était impliquée dans des comportements délinquants du fait de la pression de leurs pairs parce qu'ils ont besoin d'appartenir à un groupe pour survivre dans la rue. La plupart des étudiants ont dit qu'ils n'avaient pas d'avis à propos des comportements délinquants en particulier (70 %). Mais quelques-uns d'entre eux ont essayé de relier cela à l'obstination, la discipline scolaire et les bagarres.

Environ 33,75% des enfants ont dit qu'ils étaient détenus par la police pour des raisons comme le vol, des bagarres de bandes et le fait de jouer la nuit et 55,56% des enfants de la rue ont dit qu'ils étaient mal traités quand ils étaient détenus. Alors que 60% des

étudiants ont dit que leurs professeurs ne leur donnaient jamais de châtimeⁿt corporel, les 40% restants ont dit que leurs professeurs leur donnaient quelquefois de telles punitions. 75 pour cent d'entre eux ne connaissaient pas la nature de la punition réservée à des délits particuliers comme le vol et le vol à la tire.

4q - Justice juvénile

Cette année, trois décisions de justice, dans des cas d'exploitation des enfants par le travail et d'abus sexuels sur enfants, ont été prises en faveur des enfants. Le système institutionnalisé de justice juvénile est encore à créer au Népal, mais les décisions prises par le Banc des Enfants sont des étapes positives vers la justice pour les enfants. Cette année la Cour Suprême a décidé d'annuler la décision prise par la Cour de District de garder les délinquants juvéniles en prison. Le processus de conceptualisation et de développement de la stratégie du système de Justice Juvénile a été entamé grâce à un effort conjoint du Ministère Public, des instances de Justice, de la Police, d'Avocats et d'ONG travaillant sur la question des enfants.

Un exemple appréciable est celui du cas très discuté d'un enfant travailleur domestique enchaîné. En mai 2002, la cour de district a décidé d'accorder une compensation de 75.000 roupies, bien que la totalité de l'argent n'ait pas été versée à l'enfant. De même, dans deux autres cas d'abus sexuels d'enfants, les auteurs ont été condamnés respectivement à 12 et 5 ans d'emprisonnement.

Cette année au mois d'avril, la décision a été prise de mettre un obstacle à la publication des détails des viols et de l'identité des victimes. Cette décision aidera effectivement à assurer le droit à l'intimité des victimes dans le futur.

Le gouvernement n'a pas encore avancé dans la mise en place de *la cour des enfants* et même le Banc des Enfants déjà instauré ne comporte pas encore de travailleur social ni de psychologue pour enfant dans son jury, comme il est écrit dans la loi.

4r - Enfants et usage de drogues

D'après le rapport d'étude de CWIN sur "l'Alcool et la Drogue au Népal en relation avec les Enfants, 2001", la majorité des enfants népalais sont d'une façon ou d'une autre influencés par la consommation d'alcool dans la société. Les enfants d'alcooliques montrent moins d'aptitudes au comportement social, prennent plus souvent part à des activités négatives, ont des résultats scolaires inférieurs et sont plus déstabilisés psychologiquement. De plus, 10% des cas de violences envers les femmes sont attribués à l'alcool consommé par le mari. Seize pour cent des enfants de Katmandou quittent leur maison à cause de la consommation d'alcool dans leur famille. D'après un rapport d'étude de l'UNICEF, un adolescent sur dix au Népal utilise une drogue ou une autre. Le problème est alarmant chez les enfants et les jeunes de la rue. D'après l'étude de CWIN sur l'Usage de Drogues chez les Enfants de la Rue au Népal, 2002, 85 à 90 pour cent des enfants de la rue consomment des drogues. L'usage de la colle comme drogue augmente depuis quelques années. L'étude de CWIN menée en 2002 sur l'Habitude de Respirer de la Colle parmi les Enfants de la Rue de la Vallée de Katmandou révèle que 51,7% des enfants de la rue sont dépendants de la pratique de respirer de la colle. Beaucoup d'enfants de la rue prennent la colle comme drogue initiale, ce qui les amène progressivement vers l'usage de drogues plus dures. Les enfants utilisent la colle parce qu'elle n'est pas chère, qu'elle est accessible et disponible. Respirer de la colle a de graves effets sur la santé et le comportement des enfants. La dépendance les amène à des comportements autodestructifs, des bagarres, de la violence et d'autres délinquances.

4s - Enfants et VIH

Le nombre de personnes positives au VIH montre une tendance croissante au Népal comme dans le reste du monde. D'après le NASCC (Centre National de Contrôle du SIDA et des MST), environ 18% des personnes infectées par le VIH/SIDA au Népal sont des personnes jeunes en dessous de 19 ans.

Différentes sources affirment qu'il y a environ 56.000 personnes infectées par ce virus. On pense que le nombre réel est beaucoup plus élevé que cela.

Les problèmes d'usage de drogues par injection intraveineuse et de comportement sexuel non protégé parmi les jeunes les rendent vulnérables à l'infection. Les enfants et les jeunes de la rue sont parmi les groupes les plus vulnérables. Cette année, CWIN a enregistré deux cas de jeunes de la rue morts du SIDA. Le VIH chez les enfants de la rue n'est pas correctement traité. La question des enfants de la rue devrait être considérée comme prioritaire par les organisations concernées, avant que ce problème ne devienne plus grave.

Il y a également un problème de stigmatisation sociale des enfants avec VIH ou des enfants de parents avec VIH. La discrimination et la privation des services de santé, de la considération et de l'éducation font souffrir ces enfants.

*** * ***

5 - Droit des enfants à la participation

5a - Promotion de la participation des enfants

L'un des résultats du mouvement pour les droits de l'enfant au Népal est la reconnaissance de la dignité et des droits des enfants. La promotion progressive de la participation des enfants dans les questions qui les concernent est l'un des aspects positifs du mouvement des droits de l'enfant au Népal. La recherche du point de vue des enfants, des recommandations et de la participation des enfants dans les questions importantes au niveau local et national est également une tendance. De plus, la question de la participation des enfants a pris de la vitesse et est devenue une question de premier plan. Cependant, au nom de la participation des enfants, beaucoup d'actions symboliques sont menées, qui nécessitent d'être stimulées. Un effort sincère est nécessaire de la part des adultes pour intérioriser la participation des enfants dans toutes les questions sociales qui les touchent et pour émanciper les enfants en vue de leur autodétermination, la formation de leur capacité et la mise en valeur de leurs potentialités.

5b - Forums pour les droits de l'enfant et clubs d'enfants

Des groupes d'enfants ont joué un rôle significatif dans la mise en pratique du droit des enfants à la participation. A l'intérieur de ces quelques 3.000 groupes répartis dans tout le Népal, plus de 300.000 enfants népalais se sont organisés. En partenariat avec Plan Népal et Save the Children, Norvège, CWIN a aidé à mettre en place 266 Forums pour les Droits de l'Enfant dans 23 districts du Népal. Environ 37.367 enfants sont membres de ces forums. Les filles y sont plus largement représentées.

Un pas très encourageant a été franchi par les DCWB (*NDLT : Commission de District pour l'Aide Sociale aux Enfants*) de 5 districts par l'enregistrement des clubs et forums d'enfants dans le district et ils ont également rendu obligatoire qu'il y ait au moins un groupe d'enfants actif dans chaque comité de développement rural. Il est certain que ces initiatives placent les questions concernant les enfants au premier plan au niveau de l'administration locale.

Comme les années précédentes, les forums pour les droits des enfants ont réalisé des actions remarquables comme des campagnes contre le mariage des enfants et visant à retarder les mariages, des protestations et des actions contre les abus sur les enfants, leur exploitation, la consommation d'alcool et la violence domestique. Les groupes d'enfants ont également pu apporter des changements dans leur environnement grâce à différentes activités créatives.

L'année dernière, la Cour Suprême du Népal a pris une décision marquante en accordant aux enfants de moins de 18 ans le droit de constituer des associations indépendantes. La reconnaissance par le gouvernement des associations d'enfants a encouragé les enfants à s'organiser pour exercer leurs droits.

5c - Participation des Enfants à l'UNGASS

Cette année, des enfants ont pris part à la délégation gouvernementale à la Session Spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU (UNGASS) sur les enfants. Un programme d'interaction a été organisé par les groupes d'enfants pour dialoguer avec la délégation gouvernementale avant son départ pour l'UNGASS, afin de s'assurer que les questions concernant les enfants seraient correctement soulevées par la délégation.

5d - Participation des enfants au Processus de Paix

Les enfants sont directement et indirectement touchés par la situation actuelle de conflit armé au Népal. Il est nécessaire de protéger les enfants de la violence et de les amener sur la voie de la paix. Cependant, quand nous parlons de paix pour les enfants, il est également important de s'assurer de la participation significative des enfants dans ce processus. Sur la voie de la paix durable et réelle, les questions concernant les enfants, leurs points de vue et leurs aspirations devraient passer en priorité.

CWIN a participé à la campagne nationale sur la Paix pour les Enfants, avec Bal Chetna Samuha et Milijuli Népal, a collecté 100.000 signatures d'enfants et les a envoyées au Premier Ministre d'alors avec un appel à la restauration de la paix pour les enfants.

*** * ***

6 - Action de CWIN pour la promotion et la protection des droits de l'enfant

2002 marque le 15^{ème} anniversaire des actions pour les enfants et avec les enfants du Centre pour les Enfants Travailleurs au Népal (CWIN). Dans les quinze dernières années, CWIN a réussi à transformer les questions concernant les enfants de l'état de sujets inexistant à celui de sujets nationaux prioritaires. Avec l'implication directe des enfants, CWIN a mené une action efficace pour la socialisation, la réintégration sociale et l'autonomie des enfants à risque. Pendant ces quinze années, CWIN a fourni un soutien direct à environ 15.000 enfants de différentes situations comme des enfants de la rue, des enfants travailleurs, des enfants survivants d'abus sexuels, d'exploitation, de trafic et d'exploitation par le travail.

Les programmes d'action de CWIN ont fourni des services pour la protection des enfants à risque et pour garantir leur développement et leur réintégration sociale. Dans ces programmes d'action, il y a des services d'urgence comprenant un service d'ambulance et un service de hotline par l'Assistance téléphonique de CWIN (numéro de la hotline 271000), des services de socialisation, un soutien psychosociologique, un centre médical, des abris de nuit pour les enfants de la rue et les enfants à risque, des hébergements de transit pour les enfants à risque, un centre de contact sur le parc central d'autobus pour les enfants migrants à risque, des programmes de soutien scolaire et des auberges de jeunesse.

Cette année, malgré la situation défavorable dans le pays, les programmes d'intervention sur le terrain de CWIN ont pu apporter un soutien et une aide à un nombre total de **6053** enfants. La ligne d'assistance téléphonique de CWIN (271000) a procuré des services d'urgence à 2107 enfants. Le Centre Médical et le Centre Psychosociologique de CWIN ont fourni un soutien psychosociologique et d'autres services de santé à 353 enfants dans environ 5.012 cas. En plus de cela, 245 enfants ont reçu un soutien psychosociologique et 275 enfants ont reçu une aide grâce à diverses campagnes pour la santé des enfants.

De plus, le Centre pour les Enfants à Risque de CWIN a aidé 310 enfants, le Centre de Contact de CWIN a étendu son soutien à 300 enfants, et le Centre de Socialisation de CWIN à Pokhara a aidé 200 enfants. De même, le Foyer du Soleil Levant de CWIN a aidé 65 enfants dans le besoin. Le programme Balika de CWIN pour les filles à risque (*NDLT : Balika signifie "petite fille" en népal*) a soutenu 129 filles et le Centre pour le Développement des Filles de CWIN a aidé 28 filles en leur fournissant éducation, compétences et réintégration sociale. Le Centre d'Autonomie de CWIN a fourni des stages de formation professionnelle à 139 jeunes adultes, tandis qu'un soutien scolaire était apporté à 1229 enfants de familles défavorisées, particulièrement des filles et des enfants de la communauté Dalit et des quartiers pauvres dans le cadre du Programme de Soutien Scolaire de CWIN. Par ses actions sur le terrain, ses services d'éducation à l'hygiène et de santé, ses services d'urgence, CWIN a fourni une assistance à 375 enfants de la rue. Une aide d'urgence a également été fournie à 308 enfants dans diverses situations à risque. Dans cette période, CWIN a travaillé directement avec les enfants de la rue, les enfants en conflit avec la loi, les chiffonniers, les enfants mendiants, les garçons d'hôtel, les porteurs de bagages, les conducteurs de tempo (*NDLT : petit véhicule taxi à trois roues*), les travailleurs des fabriques de tapis, les aides domestiques, les nettoyeurs de bus, les enfants survivants du conflit armé, de l'exploitation et des abus sexuels, du trafic et d'autres enfants à risque venant de 70 districts différents du Népal.

Cette année, CWIN a produit un album musical de chansons sur les questions concernant les enfants avec des artistes célèbres pour faire connaître les problèmes des enfants à travers des chansons populaires.

CWIN a joué un rôle de facilitation sur les questions des droits de l'enfant pour l'action conjointe, la solidarité et le développement de l'être humain. Dans le cadre des efforts concertés pour renforcer les questions concernant les droits de l'enfant, CWIN a initié et aidé à mettre en place, cette année, Street-Net, un réseau d'ONG qui travaillent avec les enfants de la rue, Child Home-Net, un réseau de foyers pour enfants au Népal, Community-Net, un réseau d'organisations communautaires locales et de police. Cette année, CWIN a publié le Forum des Enfants dans les magazines littéraires pour enfants, Muna et Sunkeshra.

De même, CWIN et Dalit Jagaran Manch ont organisé conjointement un meeting national sur les droits des Enfants de la Communauté (opprimée) Dalit, suivi d'une campagne contre la discrimination des enfants. Cette année, CWIN, en collaboration avec AHURA Bhoutan, Lumanti et HIC, a organisé un atelier d'enfants sur le Droit au Logement des Enfants. La Déclaration des Enfants issue de l'atelier a été présentée à l'UNGASS par une fille réfugiée bhoutanaise. CWIN a aussi organisé un meeting avec des représentants des partis politiques pour influencer les partis politiques et leur engagement envers les enfants dans leur manifeste électoral. Cette année, CWIN a mené une enquête sur l'Usage d'Alcool et de Drogues Chez les Enfants de la Rue au Népal.

Pour traiter du sujet d'actualité brûlant sur les enfants dans le conflit, CWIN a publié un livre intitulé Les Enfants dans le Tourbillon de la Guerre sur les effets du conflit armé sur les enfants au Népal.

De plus, CWIN a aidé à la formation de 266 Forums sur les Droits de l'Enfant dans 23 districts, pour la promotion du droit des enfants à la participation. Ces forums ont fourni une plateforme pour les droits de l'enfant à 37.367 enfants.



7 – Les enfants au Népal

Sur 100 enfants

50 sont des filles
50 sont des garçons
84 vivent dans des villages
16 vivent dans des villes
90 sont vaccinés
47 souffrent de malnutrition
40 appartiennent à des familles extrêmement pauvres
80 entrent à l'école, mais seulement 51 terminent la scolarité primaire
86 garçons et 74,6 filles sont inscrits à l'école primaire

Au Népal

41% de la population totale sont des enfants de moins de 16 ans
27.000 enfants meurent de diarrhée tous les ans
il n'y a qu'un Hôpital pour Enfants
il y a un spécialiste de l'enfance pour 104.066 enfants
sur 2,5 millions de personnes handicapées, 5% sont des enfants
seulement 71% de la population ont accès à l'eau potable
il y a 23.885 écoles primaires
2,6 millions d'enfants sont engagés dans différents secteurs du travail des enfants
les filles de 10 à 14 ans travaillent deux fois plus que les garçons de la même classe d'âge
au moins 40.000 enfants sont des travailleurs serviles
5.000 enfants travaillent et vivent dans la rue
450 femmes enceintes sur 100.000 meurent en couches chaque année
12.000 femmes et enfants par an sont victimes du trafic vers l'Inde
34% des mariages concernent des enfants de moins de 15 ans
environ 100 enfants sont dans des prisons pour adultes

Sources : CWIN / Bureau Central de Statistiques / UNICEF / Ministère de l'Education / OIT – Programme International de Suppression du Travail des Enfants / Projet de Planification Familiale – UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population / Association Médicale du Népal / Fédération Nationale des Associations de Handicapés / NEPAS Association Pédiatrique du Népal